

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

30 mai 2018

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 11, rue St-Isidore Ouest à Laverlochère, le **MERCREDI 30 MAI 2018, à 17 h 30 (17 h 30 pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère-Angliers
et préfet suppléant de la MRCT
M^{me} France Marion , mairesse de Latulipe-et-Gaboury
M. Simon Gélinas, maire de Lorrainville
M^{me} Carmen Côté , mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Yves Ouellet , maire de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable
de la gestion des matières résiduelles
M^{me} Monia Jacques, directrice au service d'aménagement et du
développement du territoire
M^{me} Noémie Ash , directrice des ressources financières, humaines
et matérielles
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail
(réunion privée) de 16 h 30 à 17 h 37.

05-18-174A

**Ouverture de la séance ordinaire publique à 17 h 37 et adoption
de l'ordre du jour.**

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot de la préfète

Madame Bolduc donne des informations en lien avec la dernière rencontre de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue. Au-delà d'un palier politique différent de la MRC, elle mentionne son importance quant aux enjeux régionaux qui se rejoignent entre territoires de MRC, d'où l'importance d'une concertation régionale afin que les préfets de l'A-T demeurent branchés sur les préoccupations des municipalités locales. Le dossier du transport interurbain régional demeure un bel exemple où la démarche concertée entre les acteurs municipaux, malgré des enjeux différents, fait en sorte qu'ils n'hésitent pas à se soutenir mutuellement pour assurer une desserte régionale de ce service essentiel.

La préfète poursuit en informant le CA de la visite qu'elle a eu, accompagnée de la directrice générale et du coordonnateur à l'aménagement, dans la municipalité de Kipawa. Pour donner suite à l'invitation du maire de la municipalité, Monsieur Young, la MRC est allée faire une visite terrain pour bien écouter les préoccupations du maire, sur différents enjeux. La proximité du TNO avec la municipalité de Kipawa mérite que les 2 organisations puissent se rencontrer afin d'échanger sur de possibles partenariats.

Finalement, M^{me} Bolduc questionne le CA sur la faisabilité de tenir 2 rencontres mensuelles avec le conseil de la MRC, soit une rencontre préparatoire et la tenue de la séance publique, en 2 moments distincts, afin de réduire le temps des rencontres. Après échanges et discussions, le CA est d'avis que des rencontres ponctuelles pourraient être planifiées, selon les enjeux de l'heure, sans nécessairement fixer 2 rencontres mensuelles; il est convenu de ramener ce point au prochain conseil pour obtenir l'avis des membres du conseil.

05-18-175A Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2018.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2018 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

1^{re} partie

Aucune question de l'assistance.

Information

Gestion du Fonds local d'investissement (FLI) – Octroi de prêts/suivi de dossier.

Aucun dossier à traiter ce mois-ci.

05-18-176A

Certificat de conformité : approbation de la modification adoptée par la municipalité de Lorrainville à son règlement de zonage (règlement n° 149-04-2018, adopté le 8 mai 2018 – second projet).

Attendu qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

Attendu que la municipalité de Lorrainville désire amender son règlement de zonage no. 05-08-95 présentement en vigueur pour agrandir la zone mixte (résidentielle et commerciale) au détriment de la zone commerciale sur la rue Notre-Dame Ouest (route 382) à la sortie Ouest du village;

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Lorrainville à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 149-04-2018, adopté le 8 mai 2018 – zonage – second projet).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 149-04-2018 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 8 mai 2018 (second projet)

Date de réception à la MRCT : 14 mai 2018

La raison de cette modification est de permettre la construction d'une maison et d'un garage.

05-18-177A

Certificat de conformité : approbation de la modification adoptée par la municipalité de Kipawa à son règlement de zonage (règlement n° 126, adopté le 9 mai 2018 – Second projet).

Attendu qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

Attendu que la municipalité de Kipawa désire amender son règlement de zonage n° 027 présentement en vigueur pour agrandir la zone résidentielle et commerciale (Rc) dans Tee Lake et pour régler la construction des abris à bateaux;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Kipawa à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 126, adopté le 9 mai 2018 – zonage – second projet)

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement no. 126 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 9 mai 2018 (second projet)

Date de réception à la MRCT : 14 mai 2018

Les motifs de la modification sont de permettre l'expansion d'une entreprise pour de l'entreposage et de régler l'apparence des abris à bateaux pour améliorer le paysage.

05-18-178A

Certificat de conformité : approbation de la modification adoptée par la municipalité de Guérin à son règlement de construction (règlement n° 189-2018, adopté le 15 mai 2018).

Attendu qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité peut modifier son règlement de construction. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

Attendu que la municipalité de Guérin désire amender son règlement de construction n° 115-95 présentement en vigueur pour établir les conditions de raccordement du drain français et des gouttières au réseau d'égout municipal;

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Guérin à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 189-2018, adopté le 15 mai 2018 – construction)

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 189-2018 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 15 mai 2018

Date de réception à la MRCT : 15 mai 2018

Le motif de la modification est de limiter les rejets inutiles dans le réseau municipal.

05-18-179A

Comité multiressource de la MRC de Témiscamingue (96^e rencontre).

M. Réjean Sarrazin, représentant de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et M. Gilles Adam, représentant du Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT), sont absents.

— // —

M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, réitère les dispositions de l'entente spécifique sur les lots intramunicipaux, ainsi que celles du règlement n° 060-07-1997 de la MRCT concernant le fonctionnement du comité multiressource et le traitement des projets qui en découlent.

Le comité multiressource prend acte du « rapport budgétaire » du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux.

Projet : cotisations SOPFIM et SOPFEU et honoraires professionnels

Demandeur : Municipalité de Guérin

Montant demandé : 10 024,59 \$

BILAN DE LA MUNICIPALITÉ DE GUÉRIN AU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICPAUX	
Revenus (vente de lots épars et droits de coupe)	172 168,11 \$
Retraits (projets) 162 004,32 \$ + 10 024,59 \$	172 028,91 \$
Solde	139,20 \$

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- ❖ Que le projet présenté soit accepté et payé à même le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC de Témiscamingue, selon les réserves établies pour la municipalité de Guérin

05-18-180A

Fonds de relance de Notre-Dame-du-Nord – Demande de transfert du fonds auprès de la MRC de Témiscamingue.

Considérant que le comité qui gère le Fonds de Relance de Notre-Dame-du-Nord a tenue le 10 mai 2018, une rencontre où il a été résolu de demander un transfert de notre fonds à la MRC du Témiscamingue;

Considérant que les avoirs du Fonds sont de 86 711 \$;

Considérant que le transfert du fonds serait fait aux conditions suivantes :

- Que les prêts dont il ferait l'objet soient destinés à des projets situés à Notre-Dame-du-Nord;
- Que ces prêts servent à créer des emplois (minimum 1);
- Qu'ils soient de nature commerciale, industrielle ou autres, mais qu'ils ne soient pas en compétition avec des entreprises déjà existantes à Notre-Dame-du-Nord;
- Qu'un rapport annuel de l'usage du Fonds soit soumis à la municipalité de Notre-Dame-du-Nord

Considérant que les membres du CA sont d'avis que la gestion d'un fonds pour financer des projets entrepreneuriaux dans une municipalité ciblée devrait être de compétence locale;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- ❖ D'informer le comité de relance de référer leur demande de gestion du fonds à la municipalité de Notre-Dame-du-Nord ou à la Société de développement du Témiscamingue.

05-18-181A

Demande de soutien financier auprès du Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire – Projet de borne sèche par le Comité municipal de Laniel.

Considérant que les membres du comité administratif ont procédé à l'analyse d'un projet, afin de s'assurer que celui-ci était admissible en vertu du Règlement sur le Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire (no 175-04-2015);

Considérant que, selon la grille d'analyse, les projets admissibles devaient atteindre une note minimale de 60 % pour obtenir du financement via ce fonds;

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'accepter le projet suivant, dans le cadre de l'enveloppe 2018 du Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire:

Promoteur	Nom du projet	Montant demandé	Coût total du projet	Montant recommandé
Comité municipal de Laniel	Borne sèche (incendie) ch. baie McAdam	8 983 \$	8 983 \$	8 983 \$
Total	1 projet	8 983 \$	8 983 \$	8 983 \$

05-18-182A

Offre de CKVM – Réalisation de chroniques estivales et touristiques.

Considérant le dépôt d'une offre de services de CKVM-FM en date du 22 février 2018;

Considérant que l'offre de services a pour objectif de faire découvrir aux touristes et à la population témiscamienne, les activités estivales et touristiques qui se tiendront dans les municipalités de la MRC;

Considérant que les membres du CA avaient demandé une consultation auprès des municipalités locales pour connaître leur intérêt à participer à une entrevue diffusée dans l'émission « l'Actuel », soit une entrevue par semaine, par municipalité, pendant 16 semaines;

Considérant qu'après consultation, 14 municipalités ont démontré un intérêt pour participer à cette démarche radiophonique;

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement d'un montant forfaitaire de 3 200 \$ (taxes en sus) auprès de CKVM-FM pour la diffusion de :
 - Seize entrevues estivales avec les municipalités locales ayant manifesté un intérêt pour participer à ce concept;
 - Des capsules de 60 secondes à saveur historique ou toponymique.
- ❖ Cette dépense sera affectée au fonds de promotion en tourisme.

Les municipalités ayant démontré un intérêt à participer aux entrevues radiophoniques sont : Béarn, Belleterre, Duhamel-Ouest, Kipawa (Tourisme Kipawa), Laniel, Latulipe-et-Gaboury, Laverlochère-Angliers, Lorrainville, Moffet, Nédélec, Rémigny, St-Bruno-de-Guigues, St-Édouard-de-Fabre et Témiscaming.

05-18-183A

Gestion des baux de sable et gravier – l'utilisation des caméras de surveillance.

CONSIDÉRANT que lors de sa séance tenue le 3 mai 2017, par résolution no 05-17-140A, le comité administratif de la MRC a donné son autorisation quant à l'installation de deux systèmes de surveillance dans deux sites fortement exploités par de multiples entrepreneurs afin d'obtenir la juste part des redevances d'exploitation et qu'un budget de 2 500\$ avait été autorisé;

CONSIDÉRANT la demande du comité administratif d'installer les caméras à la vue des utilisateurs des sites visés avec affiches à l'appui;

CONSIDÉRANT que les caméras ont été achetées et les affiches ont été produites;

CONSIDÉRANT que ce type d'installation a nécessité des validations supplémentaires concernant l'installation des poteaux et des caméras, et ce, dans un souci d'éviter les bris et les possibilités de vandalisme, ce qui a obligé à revoir la procédure d'installation et de récupération des données qui ont occasionné des délais supplémentaires sur l'échéancier;

CONSIDÉRANT les options possibles pour la saison 2018;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ Installer des caméras en mode « espion » (caméras cachées) et les affiches pour la saison 2018.

Il est à noter que les affiches ont déjà été produites afin d'indiquer la présence des caméras et selon la disponibilité budgétaire, de nouvelles pancartes pourront être produites pour différents sites de gravier ou sablier.

05-18-184A

Gestion des ressources humaines - Autorisation pour l'embauche d'un (e) greffier (ière).

Il est proposé par M^{me} France Marion
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'embauche de Madame Jessica Morin-Côté, avocate, pour le poste de greffière à la MRC de Témiscamingue.
 - Selon un salaire annuel de : 55 720 \$
 - Entrée en fonction : 26 juin 2018

Madame Morin-Côté est assujettie à la politique des cadres en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de douze mois;
- 35 heures/semaine;
- Lieu de travail : Bureau administratif de Ville-Marie.

Ce poste est permanent, à temps plein.

Information

Gestion des ressources humaines - Autorisation pour l'embauche d'un technicien en urbanisme responsable de l'émission des permis.

L'embauche de cette ressource est annulée. La situation s'explique, par une éventuelle abolition de l'actuelle entente relative à l'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à l'environnement et prévoyant la fourniture de services. S'il y a lieu, une nouvelle entente devrait être conclue entre la MRC et les municipalités qui souhaiteraient y adhérer, en prévision d'une entrée en vigueur pour le 1^{er} janvier 2019.

05-18-185A

Gestion des ressources humaines - Autorisation pour l'embauche d'un aide-technicien en prévention des incendies, dans le cadre du projet d'Emploi d'été Canada.

Considérant la contribution d'Emplois d'été Canada pour un montant de 1 440,00 \$, soit la moitié du salaire minimum pour une période de 8 semaines à 30 heures/semaine (240 heures);

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'embauche de Monsieur Xavier Gauthier à titre d'aide-technicien en prévention des incendies :
 - Selon un salaire horaire de : 17,00 \$
 - Entrée en fonction : 18 juin 2018

Monsieur Gauthier est assujéti à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- 35 heures/semaine;
- Lieu de travail : Bureau de Laverlochère.

Ce poste est temporaire, à temps plein, pour une durée de 8 semaines.

- ❖ De financer le solde du projet, soit 3 320 \$ plus les charges sociales, à partir du poste budgétaire « Projet RH », prévu au budget 2018.

05-18-186A

Gestion des ressources humaines - Autorisation pour l'embauche d'un inspecteur pour procéder au calcul de débit des bornes fontaines (sécurité incendie).

Considérant que l'action 11 du schéma révisé de couverture de risque demande de « Maintenir et, au besoin, bonifier le programme d'entretien et d'évaluation des débits des poteaux d'incendie. »;

Considérant que le dernier test de débit de borne fontaine a été effectué en 2014;

Considérant que les villes de Belleterre et Ville-Marie, ainsi que les municipalités de Latulipe-et-Gaboury, Laverlochère-Angliers, Lorrainville, Saint-Bruno-de-Guigues et Saint-Édouard-de-Fabre ont manifesté leur intérêt afin que la MRCT embauche un inspecteur qui va procéder au calcul de débit des bornes fontaines;

Il est proposé par M^{me} France Marion
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'embauche de Monsieur Réjean Rannou, à titre d'inspecteur pour calculer le débit des bornes fontaines :
 - Selon un salaire horaire de : 17,00 \$/heure
 - Entrée en fonction : 11 juin 2018

Monsieur Rannou est assujéti à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- 35 heures/semaine;
- Lieu de travail : Bureau de Laverlochère

Ce poste est contractuel, à temps plein, pour une période maximale de 4 semaines.

05-18-187A

Gestion des ressources humaines - Autorisation pour l'embauche d'un responsable de la cour à l'Écocentre.

Considérant que l'actuel responsable de la cour (M. Christian Bourgault) est en assignation temporaire actuellement et qu'il quittera son emploi à la fin du mois de juin, donc qu'il y a lieu de le remplacer;

Considérant qu'un poste de soutien à l'entretien de la cour pour la période estivale était également prévu au budget 2018;

Considérant que des entrevues d'embauche ont eu lieu ce 30 mai;

Il est proposé par M^{me} France Marion
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'embauche de M. André Beauchamps, à titre de responsable de la cour :
 - Selon un salaire horaire de 18,66 \$
 - Durée de l'emploi : 22 semaines (du 4 juin au 3 novembre inclusivement) à raison de 28 à 35 heures par semaine, variant entre le lundi et le samedi, en fonction des besoins de l'Écocentre.

05-18-188A

Gestion des ressources humaines – Adoption de la politique de travail révisée et règles de fonctionnement des employés de la MRCT.

Considérant les travaux réalisés par le comité gestion de changement sur la politique de travail et règles de fonctionnement;

Considérant que la politique de travail actuelle de la MRCT est composée de 4 parties;

Considérant qu'il est proposé de séparer la politique actuelle en 4 politiques distinctes. Les sections 2 à 4, inclusivement, de la politique de travail actuelle, seraient retirées, afin d'en faire des politiques distinctes et celles-ci demeureront en vigueur jusqu'à une révision ultérieure;

Considérant le projet de politique présenté (politique de travail, partie 1 de la politique actuelle);

Considérant que dans ce projet de politique (politique de travail, partie 1 de la politique actuelle), les sections 2 à 4, inclusivement, sont détaillées comme des politiques distinctes à l'annexe 5 comme faisant partie intégrante de la politique de travail;

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'adopter la politique de travail et règles de fonctionnement des employés de la MRCT.

05-18-189A

Gestion des ressources humaines – Adoption d'une politique pour les demandes de révision de l'évaluation foncière effectuées par les employés de la MRCT.

Considérant la nécessité d'encadrer le processus de demande de révision de l'évaluation foncière lorsqu'une demande est effectuée par un employé de la MRCT, afin que ce processus soit réalisé de façon objective et sans distinction;

Considérant le projet de politique présenté par le service d'évaluation;

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'adopter la politique de demande de révision effectuée par un employé de la MRCT.

05-18-190A

Gestion des ressources humaines – Proposition pour un horaire estival pour les bureaux administratifs de la MRC (banc d’essai pour l’été 2018).

Considérant que dans le contexte actuel de pénurie de main-d’œuvre, plusieurs entreprises tentent de mettre en place certaines initiatives pour demeurer ou devenir des employeurs de choix;

Considérant que les MRC n’échappant pas à cette réalité, lors de la tenue du colloque des directeurs généraux des MRC du Québec, en avril dernier, ceux-ci ont échangé, sur une base informelle, des actions mises en place pour leur personnel;

Considérant que l’une de ces actions s’avère intéressante, soit l’intégration d’un horaire en saison estivale;

Considérant que par le passé, une approche avait été faite pour voir la possibilité que les employés puissent débiter leur journée à 8 h et terminer à 17 h, du lundi au jeudi et terminer à 11 h 30 le vendredi, amenant une fermeture des bureaux les vendredi après-midi. Or, une fermeture apportait des contraintes pour certains citoyens, vacanciers, notamment la clientèle hors région, qui profitent de leur vendredi pour venir faire leurs courses et en même temps, venir régler certains dossiers auprès de la MRC;

Considérant la recommandation de la directrice générale ;

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à la mise en place d’un horaire estival comme suit, pour l’été 2018 :
 - Heure d’ouverture du bureau : 8 h 30
 - Heure de fermeture du bureau : 16 h
 - Heure du diner (bureau fermé) : 12 h à 13 h
 - Heure de pause (10 h et 15 h) : Pas de pause
- ❖ Que cet horaire débute après la fête de la St-Jean (24 juin) jusqu’à la fête du Travail (1^{er} lundi de septembre);

Il est à noter que cet horaire n’est pas imposé aux membres du personnel, que si des employés souhaitent tenir l’horaire régulier, ils pourront le faire, mais que les bureaux administratifs à Ville-Marie et à Laverlochère, seront fermés au public, tous les jours de la semaine, à partir de 16 h.

05-18-191A

Projet Onimiki – Proposition pour le maintien de services d’une firme spécialisée en communication.

Considérant que depuis 2016, la MRC de Témiscamingue se fait accompagnée par une firme spécialisée en communication pour le projet Onimiki;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser un montant forfaitaire de 5 900 \$ pour une banque d'heures mise à la disposition de la MRC de Témiscamingue pour obtenir des conseils de firmes spécialisées en communication pour le projet Onimiki.

05-18-192A

Gestion de l'immeuble – Installation d'un système téléphonique au bureau de Laverlochère.

Considérant l'augmentation des effectifs de la MRCT au point de service de Laverlochère, une demande a été adressée à l'entreprise Télébec afin de documenter deux solutions possibles pour l'installation d'un système téléphonique :

- Solution 1 : Intégrer un système téléphonique au point de service de Laverlochère à partir de celui du bureau administratif de Ville-Marie via la technologie IP. Cela permettrait de garder le même numéro de téléphone pour les deux emplacements. Les frais d'installation sont de 11 713,94 \$ et les frais mensuels de 84,86 \$.
- Solution 2 : Procéder à l'installation d'un système téléphonique indépendant au point de service de Laverlochère, avec 2 lignes. Le numéro de téléphone serait alors différent. Les frais d'installation sont de 11 705,77 \$ et les frais mensuels de 330,51 \$.

Considérant l'augmentation des effectifs de la MRCT à son bureau de Laverlochère;

Considérant le bail de location de 5 ans intervenu entre la MRCT et la Municipalité de Laverlochère-Angliers;

Il est proposé par M^{me} France Marion
appuyé par Mme Carmen Côté
et résolu unanimement

- ❖ De retenir la proposition de l'entreprise Télébec d'intégrer un système téléphonique au bureau administratif de Laverlochère-Angliers à partir de celui du bureau de Ville-Marie via la technologie IP, au coût de 11 713,94 \$, en plus des frais mensuels de 84,86 \$ (les taxes sont en sus).

05-18-193A

Autorisation pour l'achat d'un module de gestion des immobilisations pour intégration au contrat de service de CIM.

Considérant le besoin au niveau du service de la comptabilité de mieux gérer les immobilisations, en vue de la vérification comptable de fin d'année;

Considérant que la MRC de Témiscamingue utilise le logiciel CIM pour son service de la comptabilité;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- ❖ D'ajouter le module « gestion des immobilisations » au contrat de services avec CIM, pour un montant total avant taxes de 992,75 \$;
- ❖ De financer cette dépense à même le fonds de réserve du parc informatique.

05-18-194A

Renouvellement des assurances générales du le MRC de Témiscamingue pour l'année 2018-2019.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la MRC de Témiscamingue à renouveler ses assurances générales avec la Mutuelle des municipalités du Québec, pour l'année 2018-2019.

	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Bâtiment (MRC) ⁽¹⁾ 2 067 037 \$ en 2015-2016 2 129 048 \$ en 2016-2017 2 129 919 \$ en 2017-2018 2 258 706 \$ en 2018-2019	5 323,00 \$	5 510,00 \$	8 363,00 \$
Bâtiment (Écocentre) ⁽²⁾ 2 051 839 \$ en 2015-2016 2 113 395 \$ en 2016-2017 2 176 797 \$ en 2017-2018 2 242 500 \$ en 2018-2019	6 369,00 \$	6 788,83 \$	8 301,00 \$
Bâtiment (Laniel) ⁽³⁾ 257 500 \$ en 2018-2019			953,00 \$
Contenu inclus – Bâtiments 658 357 \$ en 2015-2016 678 108 \$ en 2016-2017 698 451 \$ en 2017-2018 719 404 \$ en 2018-2019	Inclus	Inclus	Inclus
Documents de valeurs 1 000 000 \$	Inclus dans assurances des biens	Inclus dans assurances des biens	Inclus dans assurances des biens
Équipement informatique ⁽⁴⁾ 35 450 \$ en 2015-2016 172 365 \$ en 2016-2017 172 365 \$ en 2017-2018 172 365 \$ en 2018-2019	775,00 \$	802,00 \$	638,00 \$
Responsabilité civile générale 2 000 000 \$	5 252,00 \$	5 596,00 \$	7 620,00 \$
Responsabilité civile Code criminel du Canada Avenant C-21	Inclus dans responsabilité civile	Inclus dans responsabilité civile	Inclus dans responsabilité civile

	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Responsabilité municipale 1 000 000 \$	1 825,00 \$	1 880,00 \$	1 937,00 \$
Crime (ancien Fidélité des employés) 5 000 \$	156,00 \$	156,00 \$	156,00 \$
Assurance des loyers	Inclus dans le contrat de base	Inclus dans le contrat de base	Inclus dans le contrat de base
Bris de machine	1 156,00 \$	1 190,00 \$	1 297,00 \$
Camions ⁽⁵⁾ 1 193 086 \$	3 891,00 \$	4 883,00 \$	4 273,00 \$
Autres machineries⁽⁶⁾ 891 538 \$	6 564,00 \$	6 793,00 \$	3 301,00 \$
TOTAL	31 311,00 \$	33 599,00 \$	36 840,00 \$
Augmentation prime	(9,8%)*	(7,3%)*	(9,6%)*

Ristourne reçue de la MMQ	
2012-2013	1 010,00 \$
2013-2014	1 883,00 \$
2014-2015	3 365,00 \$
2015-2016	3 756,00 \$
2016-2017	2 916,00 \$

(1) Bâtiment	1 822 451\$	(1 769 370 \$ x 3 %)
Contenu	436 255 \$	(423 549 \$ x 3 %)
Pertes d'exploitation	0 \$	(non inclus)
Total	2 258 706 \$	

(2) Centre de tri	787 508 \$	(764 571 \$ x 3 %)
Contenu – centre de tri	248 370 \$	(241 136 \$ x 3 %)
Garage Écocentre	230 559 \$	(223 844 \$ x 3 %)
Contenu – garage	23 186 \$	(22 510 \$ x 3 %)
Centre de transfert	706 656 \$	(686 074 \$ x 3 %)
Roulotte et balance	234 228 \$	(227 407 \$ x 3 %)
Contenu – roulotte	11 593 \$	(11 255 \$ x 3 %)
Total	2 242 500 \$	

(3) Bâtiment	257 500 \$	
Total	257 500 \$	

(4) Système GPS	6 300 \$	
Ordinateur portable	4 900 \$	
Projecteur infocus	3 400 \$	
2 tablettes PC (évaluation)	8 000 \$	
Timbreuse DM400C	8 200 \$	
Piano – Comm. culturel	2 650 \$	
3 mesureurs numériques	2 000 \$	
Enseignes (4)	91 380 \$	Entrées de Territoire
Presse horizontale (location écocentre)	45 535\$	
Total	172 365 \$	

(5) Camions	923 086 \$	
-		Ajout
-		Ajout
(6) Autres machineries	891 538 \$	
Total	1 814 624 \$	

05-18-195A

Fonds de soutien au développement économique du Témiscamingue – Demande de soutien financier par l'entreprise Nordvie.

Considérant la disponibilité budgétaire du Fonds de soutien au développement économique du Témiscamingue de 83 590,42 \$;

Considérant la recommandation du comité d'analyse;

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'accorder un soutien financier de 2 875 \$ à l'entreprise Nordvie pour participer au programme « Petits fruits – Grandes Ambitions » qui permettra à l'entreprise d'obtenir un diagnostic complet de leur volet transformation et commercialisation des produits faits à base de petits fruits.

05-18-196A

Gestion des matières résiduelles – Autorisation pour l'achat de filets pour la plateforme de compostage.

Considérant les plaintes reçues des propriétaires des terrains avoisinants (avant et arrière du Centre de valorisation) pour des matières résiduelles éparpillées (principalement des sacs de plastique qui partent au vent ou qui sont transportés par les oiseaux);

Considérant qu'une soumission a été demandée auprès de l'entreprise Filets Nad's de Victoriaville, pour des filets de protection autour de la plateforme de compostage (d'où provient la grande majorité des matières);

Considérant que les membres du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) avaient recommandé, lors de la rencontre du 11 août 2017, de prévoir un montant dans le budget 2018 afin de procéder à l'achat, au printemps prochain, de filets de protection, et poteaux de téléphone, pour mettre autour de la plateforme de compostage;

Considérant que ces filets, d'une dimension de 30 625 pieds carrés (1 225 pieds de long par 25 pieds de large), sont estimés à 13 169 \$, plus taxes et transport;

Considérant qu'à ces coûts, il faut ajouter l'achat de poteaux de téléphone, auprès de l'entreprise Gadi Électrique, estimés à 800 \$ chaque (installé) et qu'environ 15 poteaux seraient nécessaires, pour un total de 12 000 \$, plus taxes;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'achat de filets de protection pour le contour de la plateforme de compostage au coût de 13 169 \$, plus taxes et transport, auprès de l'entreprise Filets Nad's de Victoriaville, tel que prévu au budget 2018.

05-18-197A

Gestion des matières résiduelles – Autorisation pour l'achat de poteaux pour la pose des filets pour la plateforme de compostage.

Considérant l'autorisation pour l'achat de filets pour la plateforme de compostage;

Considérant qu'il faut prévoir l'achat de poteaux de téléphone, estimés à 800 \$ chaque (installé) et qu'environ 15 poteaux seraient nécessaires, pour un total de 12 000 \$, plus taxes;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'achat de poteaux de téléphone, au coût de 12 000 \$, plus taxes, auprès de l'entreprise Gadi Électrique de Ville-Marie, tel que prévu au budget 2018

Information

Service d'évaluation – Dépôt du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

05-18-198A

Dépôt pour approbation des comptes à payer ainsi que le rapport budgétaire à jour pour information.

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunérations des élus pour un montant total de **82 579,74 \$** ainsi que les comptes à payer totalisant **558 116,15 \$**, et ce, pour la période du 16 avril au 15 mai 2018.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 30 mai 2018.



**Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière**

**05-18-199A Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local –
Compensation pour TNO Laniel pour l'année 2017.**

Attendu que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTDDET) a versé une compensation de 1 904 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Attendu que la présente résolution est en appui avec les données qui seront intégrées au rapport financier exigé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue informe le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTDDET) de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**05-18-200A Remboursement d'un bris auprès de l'entreprise Rest'O'Pub des
Quinze à Laverlochère-Angliers.**

Considérant qu'un des camions de collecte du Centre de valorisation des matières résiduelles a accroché, le 20 mars 2018, une thermopompe externe d'une bâtisse située au 15, rue des Pionniers;

Considérant que le 13 avril dernier, le comité CAGE avait recommandé le non-paiement de la demande de remboursement du bris, mais qu'après vérification auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec, en vertu de l'article 108 de la Loi sur l'assurance automobile, au niveau responsabilité civile, le propriétaire de l'automobile est responsable du préjudice matériel causé par cette automobile;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- ❖ De procéder au remboursement du bris occasionné à la thermopompe par le camion de la collecte sélective pour un montant estimé à environ 5 000 \$, pour la propriété sise au 15, rue des Pionniers à Laverlochère-Angliers;
- ❖ D'informer le propriétaire que l'accès à ses bacs de matières résiduelles devront être placés de façon à être facilement accessibles et manipulables par les camions de la collecte, et ce, sans risque d'endommager tout véhicule automobile, construction ou objet quelconque se trouvant à proximité et qu'en conséquence, les camions de collecte ne circuleront plus sur le côté et à l'arrière de la bâtisse, afin d'éviter tout nouveau bris;
- ❖ De procéder à l'annulation de tout accommodement en matière de collecte de bacs des matières résiduelles qui met à risque la collecte des matières, et ce, afin d'éviter que l'ensemble de la population soit pénalisé par une augmentation des frais en lien avec ce type de bris, résultant d'un accommodement pour certains propriétaires.

Le CA requière auprès du personnel du Centre de valorisation du Témiscamingue que dorénavant, d'appliquer l'article 14B, du règlement n° 189-10-2017 concernant la collecte et le transport des matières recyclables, des déchets et des matières compostables qui stipule :

« Bacs de 1 100 litres

Les bacs doivent être déposés près de l'immeuble multi logement, de l'unité d'occupation industrielle, commerciale et institutionnelle (ICI), dans le stationnement de ceux-ci ou tout autre endroit à proximité et autorisé par la municipalité locale. Dans le cas des secteurs de villégiature (résidences saisonnières, chalets et terrains de camping), les bacs doivent être déposés aux abords de la voie publique.

Les bacs doivent être placés de façon à être facilement accessibles et manipulables par les camions de collecte, et ce, sans risque d'endommager tout véhicule automobile, construction ou objet quelconque se trouvant à proximité. S'il y a plus d'un bac, ceux-ci doivent être distancés d'environ 1 mètre l'un par rapport à l'autre. »

Information **Gestion des matières résiduelles – Modification au calendrier de la collecte, au printemps.**

M. Daniel Barrette demande s'il serait envisageable de modifier le calendrier de la collecte, au printemps, en avançant la double collecte du bac noir (déchets) afin d'éviter l'accumulation des déchets, alors que les citoyens profitent du retour de la belle saison pour faire le ménage sur leur propriété.

Madame Pellerin analysera la situation et apportera la présente demande auprès du comité CAGE.

Information **Activité municipale – Consultation citoyenne à Latulipe-et-Gaboury.**

M^{me} Marion expose brièvement que lors de leur consultation citoyenne ayant eu lieu le 25 mai dernier, dans la municipalité de Latulipe-et-Gaboury, plus de 60 citoyens se sont donné rendez-vous pour aller échanger sur une vision de développement de leur municipalité. La municipalité souhaite donc se démarquer en matière environnementale, notamment par une éventuelle élimination de la bouteille d'eau en plastique sur leur territoire. Madame Bolduc invitera M^{me} Marion a présenté les résultats de leur consultation citoyenne au prochain conseil de la MRC.

Information **Période de questions de l'assistance, s'il y a lieu (CM, art. 150).**

2^e partie

Aucune question de l'assistance.

05-18-201A **Levée de l'assemblée.**

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochaines réunions :

- Conseil de la MRC : 20 juin 2018 à Laniel
- Comité administratif : 1^{er} août 2018

Il est 19 h 10.



Claire Bolduc, préfète



Lyne Gironne, directrice générale
– secrétaire-trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.